

## Exemples de coûts mensuels

- Pour un salaire direct représentant 10% du SMIC dans le cadre de la garantie Intégrance avec franchise 3 jours (0 en AT/MP)

### Maintien de la rémunération garantie à la charge de l'ESAT

Reste à charge pour l'ESAT	1,60%	} Salaire direct Brut	2,01 €
Cotisation prise en charge par l'état	2,00%		2,51 €
<b>Cotisation Totale</b>	<b>3,60%</b>		<b>4,52 €</b>

### Garanties complémentaires (Reclassement / Décès / Obsèques)

Minimum à la charge de l'ESAT	0,05%	} Rémunération Garantie Brute	0,34 €
Maximum à la charge du travailleur	0,41%		3,05 €
<b>Cotisation Totale</b>	<b>0,45%</b>		<b>3,39 €</b>

<b>Cotisation Globale</b>		<b>7,90 €</b>
---------------------------	--	---------------

### Répartition de la cotisation globale

à la charge de l'état	2,51 €
à la charge de l'ESAT (obligation)	2,01 €
à la charge de l'ESAT (mini sur les garanties complémentaires)	0,34 €
à la charge du travailleur (maxi)	3,05 €